

REVITALIZE MIRACLE SPOTTER

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit : REVITALIZE MIRACLE SPOTTER

Autres moyens

d'identification

Sans objet

Utilisation recommandée Nettoyant moquette et ameublement

Restrictions d'utilisation Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

Information sur la dilution du

produit

Produit vendu prêt à être utilisé

Société Ecolab Inc.

1 Ecolab Place

St. Paul, Minnesota USA 55102

1-800-352-5326

Informations relatives aux

soins d'urgence

1-800-328-0026 (US/Canada), 1-651-222-5352 (outside US)

Date d'émission 09/26/2024

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SGH

Irritation occulaire : Catégorie 2A

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger



Mot indicateur : Attention

Déclarations sur les risques : Provoque une sévère irritation des yeux.

Déclarations sur la sécurité : Prévention:

Se laver la peau soigneusement après manipulation. Porter un

équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la

victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis

médical/ Consulter un médecin.

Autres dangers : Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance pure/mélange Mélange

Nom Chimique No. CAS Concentration (%)

Peroxyde d'hydrogène 7722-84-1 5 - 10

916888-01 1/9

REVITALIZE MIRACLE SPOTTER

Xylène sulfonate de sodium 1300-72-7 1 - 5

SECTION 4. PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les

yeux

: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis

médical/ Consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

: Rincer abondamment à l'eau.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche. Faire appel à une assistance médicale si des

symptômes apparaissent.

En cas d'inhalation : Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

Protection pour les

secouristes

: Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour

l'équipement de protection individuelle particulier.

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

Symptômes et effets les plus

importants, aigus et différés

: Consultez la section 11 pour obtenir de l'information plus détaillée sur

les effets sur la santé et les symptômes.

SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à

l'environnement immédiat.

Moyens d'extinction

inadéquats

: Inconnu.

Dangers spécifiques pendant : Non inflammable ou combustible.

la lutte contre l'incendie

Produits de combustion

dangereux

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre

les substances suivantes:

Oxydes de carbone oxydes de soufre

Équipement de protection spécial pour les pompiers

: Utiliser un équipement de protection personnelle.

Méthodes spécifiques

d'extinction

: Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. En cas

d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles. équipement de protection et procédures d'urgence

: S'assurer que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié seulement. Voir les mesures de protection aux chapitres 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas laisser entrer en contact avec le sol et les eaux de surface ou souterraines. NE PAS fermer hermétiquement les récipients

916888-01 2/9

REVITALIZE MIRACLE SPOTTER

défectueux, y compris les fûts (risque d'éclatement dû à la décomposition du produit).

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Éliminer les traces avec de l'eau. Pour les déversement majeurs, endiguer le produit déversé ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans les voies d'eau environnantes.

SECTION 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver les mains soigneusement après manipulation. En cas de disfonctionnement mécanique, ou s'il y a contact avec une dilution inconnue de produit, porter l'ensemble des Équipements de Protection Individuelle (EPI).

Conditions de stockage sures : Tenir hors de portée des enfants. Conserver dans des récipients étiquetés appropriés Ne pas fermer hermétiquement le récipient. Risque de surpression et d'éclatement en cas de décomposition dans

les récipients fermés et dans les tuyaux.

Température d'entreposage : 0°C à 50°C

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type d'exposition	Concentration admissible	Base
Hydrogen peroxide	7722-84-1	TWA	1 ppm	ACGIH
		TWA	1 ppm	NIOSH REL
			1.4 mg/m3	
		TWA	1 ppm	OSHA Z1
			1.4 mg/m3	

Mesures d'ordre technique

: Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection des mains : Ne nécessite pas d'équipement de protection particulier.

Protection de la peau : Ne nécessite pas d'équipement de protection particulier.

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est

normalement nécessaire.

Mesures d'hygiène : A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux

consignes de sécurité. Se laver le visage, les mains et toute partie de

la peau exposée soigneusement après manipulation.

916888-01 3/9

REVITALIZE MIRACLE SPOTTER

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : liquide

Couleur trouble, blanc

Odeur douce

рΗ 5.0 - 8.5, (100 %)

Point d'éclair Sans objet

Seuil de l'odeur Donnée non disponible Point de fusion/congélation : Donnée non disponible

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition

: > 100 °C

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Sans objet

Limite d'explosivité,

supérieure

: Donnée non disponible

Limite d'explosivité,

inférieure

: Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative 1.022 - 1.033

Solubilité dans l'eau soluble

Solubilité dans d'autres

solvants

Donnée non disponible

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

: Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammation

: Donnée non disponible

Décomposition thermique : Donnée non disponible Viscosité, cinématique : Donnée non disponible Propriétés explosives : Donnée non disponible

Propriétés comburantes

poids moléculaire : Donnée non disponible COV (composés organiques : Donnée non disponible

volatils)

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales Réactivité

d'utilisation.

Stabilité chimique : Se décompose au chauffage.

Une contamination peut provoquer une augmentation dangereuse de

la pression - des récipients fermés peuvent rompre.

Possibilité de réactions

dangereuses

: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales

d'utilisation.

916888-01 4/9

REVITALIZE MIRACLE SPOTTER

Conditions à éviter : Inconnu.

Produits incompatibles : Acides

Produits de décomposition

dangereux

: En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent

se former, comme: Oxydes de carbone oxydes de soufre

SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies possibles d'exposition

: Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé

Yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

Peau : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Ingestion : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Inhalation : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Exposition chronique : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Évaluation de l'exposition humaine

Contact avec les yeux : Rougeur, Douleur, Irritation

Contact avec la peau : Aucun symptôme connu ou prévu.

Ingestion : Aucun symptôme connu ou prévu.

Inhalation : Aucun symptôme connu ou prévu.

Toxicité

Produit

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg

: 4 h Estimation de la toxicité aiguë : 190.2 mg/l Toxicité aiguë par inhalation

Atmosphère d'essai: vapeur

Toxicité cutanée aiguë : Donnée non disponible

Corrosion et/ou irritation de la

peau

: Donnée non disponible

Lésion/irritation grave des

yeux

: Donnée non disponible

Sensibilisation cutanée ou

Effets sur la reproduction

respiratoire

: Donnée non disponible

: Donnée non disponible

Cancérogénicité : Donnée non disponible

916888-01 5/9

REVITALIZE MIRACLE SPOTTER

Mutagénécité de la cellule

germinale

: Donnée non disponible

Tératogénicité

: Donnée non disponible

STOT - exposition unique STOT - exposition répétée : Donnée non disponible : Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

: Donnée non disponible

SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Effets sur l'environnement : Nocif pour les organismes aquatiques.

Produit

Toxicité pour les poissons

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés

aquatiques

: Donnée non disponible

: Donnée non disponible

Toxicité pour les algues

: Donnée non disponible

Composants

Toxicité pour les poissons

: Peroxyde d'hydrogène

96 h CL50 Pimephales promelas (Vairon à grosse tête): 16.4 mg/l

Composants

Toxicité pour les algues

Peroxyde d'hydrogène

72 h CE50 Skeletonema costatum (diatomée marine): 1.38 mg/l

Xylène sulfonate de sodium

96 h CE50: 230 mg/l

Persistance et dégradabilité

Biodégradable

Potentiel bioaccumulatif

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination : Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés

avec le produit ou le récipient utilisés. Lorsque c'est possible, le recyclage est préférable a l'élimination ou à l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément à la réglementation locale. Disposer des déchets dans une installation

approuvée pour le traitement des déchets.

Considérations relatives à

l'élimination

: Éliminer comme produit non utilisé. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en

916888-01 6/9

REVITALIZE MIRACLE SPOTTER

vue de leur élimination ou recyclage. Ne pas réutiliser des récipients vides. Éliminer conformément aux règlements municipaux, fédéraux, provinciaux ou nationaux

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

L'affréteur/consignataire/expéditeur est responsable de s'assurer que l'empaquetage, l'étiquetage, et les marques d'expédition sont en conformité avec le mode de transport choisi.

Transport terrestre (DOT)

Marchandise non dangereuse

Transport maritime (IMDG/IMO)

Marchandise non dangereuse

SECTION 15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

EPCRA - Emergency Planning and Community Right-to-Know

CERCLA Quantité à déclarer

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous CERCLA.

Substances extrêmement dangereuses sous SARA 304 Quantité à déclarer

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous 304 EHS RQ.

SARA 311/312 Dangers : Lésions oculaires graves ou irritation des yeux

SARA 302 : Les ingrédients suivants sont assujettis aux taux devant être déclarés

tels qu'établis sous SARA Title III, Section 302:

Peroxyde d'hydrogène 7722-84-1 5 - 10 %

SARA 313 : Cette matière ne contient aucun composé chimique avec un numéro

CAS connu qui dépasse les valeurs seuil (De Minimis) établies selon SARA Titre III, Section 313 et pour lesquelles une déclaration est

nécessaire.

Prop. 65 de la Californie

Ce produit ne contient aucun produit chimique reconnu par l'État de Californie comme étant cause de cancer, d'anomalie congénitale, ou de tout autre dommage sur la reproduction.

California Cleaning Product Right to Know Act of 2017 (SB 258)

Cette réglementation s'applique à ce produit

Colle regionieritation e applique à co produit.						
Nom Chimique	No. CAS	Fonction	Liste(s)			
l'eau	7732-18-5	Diluant	Not Applicable			
Peroxyde d'hydrogène	7722-84-1	Agent nettoyant	Not Applicable			
Xylène sulfonate de sodium	1300-72-7	Stabilisant	Not Applicable			
Oxyalkylated alcohol	Réservé	Agent nettoyant	Not Applicable			
Sel de peroxyde	Réservé	Tampon	Not Applicable			
Proprietary component	Réservé	Stabilisant	Not Applicable			
Alkylated organic sulfonate	Réservé	Agent nettoyant	Not Applicable			
Agent chélatant	Réservé	Stabilisant	Not Applicable			

^{*}Cf. les liens vers les listes désignées sur ecolab.com/sds

916888-01 7 / 9

REVITALIZE MIRACLE SPOTTER

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

Inventaire des États-Unis TSCA :

Toutes les substances sont répertoriées comme actives sur l'inventaire de la TSCA

Liste canadienne intérieure des substances (LIS) :

Ce produit contient un ou plusieurs ingrédients répertoriés dans la liste extérieure des substances (LES) canadienne.

Australie Inventaire des substances chimiques (AICS) :

non établi(e)

Nouvelle-Zélande. Inventaire des substances chimiques :

non établi(e)

Japon. ENCS - substances chimiques existantes et nouvelles inventaire :

En conformité avec les inventaires

Corée. Coréenne des produits chimiques inventaire existant (KECI) :

En conformité avec les inventaires

Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS) :

En conformité avec les inventaires

Chine. Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC) :

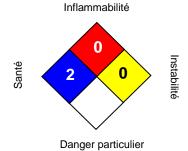
En conformité avec les inventaires

Inventaire de Taiwan pour substance chimique :

En conformité avec les inventaires

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

NFPA:



HMIS III:

SANTÉ	2
INFLAMMABILITÉ	0
DANGER PHYSIQUE	0

0 = insignifiante, 1 = Léger,

2 = Modéré, 3 = Elevé

4 = Extrême, * = Chronique

Date d'émission : 09/26/2024

Version : 1.3

Préparé par : Regulatory Affairs

INFORMATIONS RÉVISÉES : Les modifications importantes apportées aux informations réglementaires et aux informations de santé sont signalées dans cette révision par un trait dans la marge gauche de la fiche toxicologique.

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à

916888-01 8 / 9

REVITALIZE MIRACLE SPOTTER

titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

916888-01 9 / 9